

# DON DE MOELLE

Sauver une vie, une belle action qui est à la portée de chacun. Profitez de la semaine de mobilisation du 8 au 14 mars pour vous poser les bonnes questions.

## pourquoi pas vous

### A quoi ça sert ?

**A sauver des vies, tout simplement!** Située à l'intérieur de nos os, la moelle fabrique les cellules souches hématopoïétiques à l'origine de nos cellules sanguines : les globules rouges qui transportent l'oxygène, les globules blancs qui luttent contre les infections, les plaquettes servant à la coagulation sanguine, ainsi que des cellules du système immunitaire, les lymphocytes, nécessaires pour reconnaître les « agresseurs » de l'organisme. Lorsque la moelle osseuse est détruite ou qu'elle fabrique des cellules anormales, ces fonctions essentielles sont perturbées. Il en résulte des maladies que la greffe, en remplaçant la moelle défaillante par une moelle saine, permet de guérir : leucémies, déficits immunitaires sévères du nourrisson et aussi affections touchant la formation des globules rouges ou de l'hémoglobine sanguine (anémie de Fanconi, drépanocytose, bêta-thalassémie...). Les cancers de la moelle (myéomes), des ganglions (lymphomes)... pourraient en bénéficier dans un proche avenir.

### Peut-on choisir son receveur ?

**Non, pour deux raisons. La première est éthique : le don (de sang, d'organe ou de moelle) est anonyme et gratuit en France. La seconde est médicale : il est impératif que le malade reçoive un don compatible avec son organisme. Quand un patient doit être greffé, on recherche sur les fichiers du monde entier le donneur le plus adapté... Seule exception : les dons familiaux car c'est au sein de la fratrie qu'on a le plus de chances de trouver un donneur compatible!**

### Qui peut donner ?

Toute personne dès lors qu'elle remplit les trois critères suivants : avoir entre 18 et 50 ans, être en parfaite santé et accepter un entretien médical avec une prise de sang. Par ailleurs, avoir fait l'objet d'une transfusion n'est pas une contre-indication au don.

### Pourquoi faut-il s'inscrire au préalable dans un registre ?

Parce que, en dehors des fratries qui offrent une chance sur quatre de trouver un donneur compatible avec le malade, la probabilité d'avoir le même profil qu'une autre personne est de un sur un million ! Plus il y aura de donneurs inscrits dans le registre de chaque pays, plus les malades auront de chances de trouver un greffon compatible !

### Je veux être donneur, comment faire ?

**Rien de plus simple.** Si vous remplissez les trois critères, téléphonez au 0 800 20 22 24 (appel gratuit) ou rendez-vous sur le site de l'Agence de la biomédecine consacré au don ([www.dondemoelleosseuse.fr](http://www.dondemoelleosseuse.fr)), cliquez sur « Je souhaite m'inscrire » et suivez la procédure. Quelques mois plus tard, vous serez convoqué dans un centre de l'Etablissement français du sang ou dans un centre hospitalier habilité à effectuer ces prélèvements. Un rendez-vous d'une trentaine de minutes déterminera si vous êtes apte au don et si vous avez bien compris le sens de votre engagement. Une prise de sang permettra de connaître votre groupe d'histocompatibilité. En effet, toutes nos cellules sont marquées d'un code qui nous est propre, appelé le système HLA. Pour que le receveur accepte les nouvelles cellules de moelle comme étant une partie de lui-même, le donneur doit avoir le même système HLA. Toutes ces informations seront intégrées au Registre France greffe de moelle (FGM).

### Une fois inscrit, que se passe-t-il ?

Le plus souvent, rien. Vous êtes sur le Registre « au cas où » un malade aurait besoin de votre moelle. Si, subitement, en France ou à l'autre bout du monde, une personne nécessite une greffe et que vous êtes LE donneur, alors on vous appellera. Si vous êtes toujours d'accord, un prélèvement sera programmé entre un et trois mois plus tard. Les frais (traitement, transport, hébergement...) sont pris en charge par l'établissement hospitalier et vous recevrez un défraiement correspondant à votre perte de rémunération.

### Bon à savoir

Selon une enquête de l'Agence de la biomédecine, trois Français sur quatre pensent que la moelle prélevée pour un don est celle de la colonne vertébrale. Erreur ! La moelle située dans la colonne (moelle épinière) est un tissu

d'où partent tous les nerfs de l'organisme. Toute intervention l'affectant entraînerait des lésions définitives. Celle destinée au don est située dans les os. Le prélèvement s'effectue au niveau du bassin : aucun risque, donc, de rester paralysé après l'intervention.

## Le prélèvement est-il dangereux ?

**Il existe deux techniques.** L'une est dite « en aphérèse ». Elle consiste à prescrire au donneur durant quelques jours un médicament qui fait passer des cellules souches hématopoïétiques de la moelle vers le sang. Un ou deux prélèvements d'une durée de trois heures environ chacun permettent ensuite de « filtrer » le sang et d'en extraire ces cellules bienfaitrices. Tout comme une prise de sang, ce n'est pas douloureux et aucune hospitalisation n'est nécessaire. Seconde méthode : aller chercher ces cellules souches directement dans un os du bassin. L'intervention exige une anesthésie générale et s'accompagne d'une hospitalisation de quarante-huit heures. Hormis les risques inhérents à l'anesthésie, le prélèvement ne présente pas de danger. La zone peut néanmoins demeurer sensible quelques jours, à la manière d'un hématome. La quantité de moelle osseuse ponctionnée est fonction de la corpulence du donneur. Elle se reconstitue très rapidement, sans aucun dommage pour ce dernier, et présente l'avantage d'apporter au malade les cellules souches hématopoïétiques ainsi que le milieu environnant. C'est donc le médecin qui proposera, dans l'intérêt du malade, le recueil le plus approprié.

## Peut-on changer d'avis après inscription ?

On peut se désister à tout moment. Néanmoins, lorsqu'un donneur se récusé alors qu'il vient d'être contacté pour un patient qui a besoin de sa moelle, c'est toute une chaîne de solidarité qui est rompue. Mieux vaut prendre le temps de réfléchir à cet engagement plutôt que de s'inscrire à la légère et de réaliser, le jour J, qu'on ne se sent pas capable d'accepter le prélèvement.

## Peut-on être amené à donner deux fois ?

**C'est exceptionnel. Seul cas où cela survient : si vous avez fait un premier don à un malade et que ce dernier a besoin d'une seconde greffe. Il est alors très important qu'il reçoive des cellules souches hématopoïétiques du même donneur...**

## Combien de vies sont ainsi sauvées ?

En 2008, 603 personnes ont pu être greffées en France grâce à la générosité de donneurs anonymes. Ce nombre est en augmentation chaque année (243 greffes en 2004). Au total,

depuis la création du Registre FGM en 1985, 7 632 greffes non apparentées ont été facilitées pour le bénéfice de 6 261 patients nationaux et de 1 371 patients internationaux.

CENDRINE BARRUYER

## Sexologie nos réponses sur le web

*Dans la rubrique « Sexo », sur notre site, Mireille Bonierbale, psychiatre et sexologue, vous conseille pour une vie sexuelle plus harmonieuse. Cette semaine, notre article « Mais où est passée ma libido ? » et nos réponses à vos courriers : « Je n'arrive pas à me masturber. D'où vient ce blocage ? » et « Est-il normal qu'à 83 ans, un homme n'ait plus d'érection ? ». Posez vos questions ou réagissez sur le forum. Ou écrivez-nous à*

*Version Femina, rubrique « Sexo », 124, rue Danton, TSA 31002, 92538 Levallois-Perret Cedex.*

